

Fonds de Dotation « Des Forêts pour Demain »

Rapport d'activité 2023

CA du 03/04/2024

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous nous sommes réunis en conseil d'administration en date 03/04/2024 afin d'approuver le rapport d'activité et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023. Nous avons également procédé à un vote du budget et de ses modifications pour les années 2024-2025.

En date du 03/04/2024, à Lyon

Le Président du fonds de dotation OFFICIUM 167 SASU Représenté par son Président, Emmanuel DELAFON	
---	--

Table des matières

Identification et fonctionnement interne	3
Fondateurs.....	4
Composition du Conseil d'Administration :	4
Dates de réunion du Conseil d'Administration depuis la création jusqu'au 31/12/2023 :	4
Directeur Général	4
Commissaire Aux Comptes.....	4
Expert-comptable	4
Evènements marquants	5
Objet social.....	5
Rapport du fonds avec les tiers	6
Les actions de prospection de donateurs menées par le fonds	7
Les actions de communication	8
Rapport financier	8
Dotation	8
Ressources.....	9
Budget 2023-2025	9
Rappel des ambitions chiffrées pour les acquisitions et remises à disposition.....	11
Etat des Acquisitions à titre gratuit ayant été adoptées à l'unanimité par le CA en date du 24/11/2023	13
Potentiel d'acquisition des autres territoires	14
Liste des libéralités reçues.....	15
Indicateurs d'activités	16

Identification et fonctionnement interne

Le fonds de dotation Des forêts pour demain, sis 23 rue Jean Baldassini 69007 Lyon. Créé le 15/11/2022 ayant fait l'objet d'une publication au JOAF le 13/12/2022.

N° SIRET : 922 183 686 00018

Fondateurs

Association Sylv'ACCTES sis 23 rue Jean Baldassini 69007 Lyon – SIRET : 814 102 174 00012

Officium 167 SASU sis 10 Boulevard Edgar Kofler 38500 Voiron – SIRET : 911 613 792 00017

Composition du Conseil d'Administration :

Président : Officium 167 SACU sis 10 Boulevard Edgar Kofler 38500 Voiron – SIRET : 911 613 792 00017 représenté par son Président Emmanuel Delafon

Trésorier : Thierry De Lignerolles.

Secrétaire : Raymond Vial

Dates de réunion du Conseil d'Administration depuis la création jusqu'au 31/12/2023 :

- Première réunion du CA, 14/11/2022.
 - o Réunion de constitution du fonds de dotation ayant déterminé la composition du CA, prise d'acte des statuts constitutifs et du siège social, versement de la dotation initiale, pouvoir pour formalités de constitution du fonds de dotation.
- Réunion du CA s'est tenue le 24/11/2023 à Lyon.
 - o Plusieurs décisions ont été votées :
Nomination du Directeur Général Loïc Casset avec délégations de pouvoir et délégation de signature.
Nomination du CAC – Groupe ACTICONSEIL
Acceptation de donations de parcelles forestières.

Directeur Général

Le conseil d'administration a décidé lors d'une réunion de conseil d'administration qui a eu lieu le 24/11/2023 de se doter d'un Directeur Général. Loïc Casset a été nommé et a reçu deux délégations de pouvoirs à cet effet de la part du Président et du Trésorier.

Commissaire Aux Comptes

Le conseil d'administration a décidé lors d'une réunion de conseil d'administration qui a eu lieu le 24/11/2023 de nommer SARL Groupe ACTICONSEIL SIRET 478 512 510 00031sis 1 RUE DU DR PIERRE FLEURY PAPILLON, 69100 VILLEURBANNE représenté par Christophe GABET, Commissaire aux comptes du fonds de dotation. Cette nomination est valable pour 6 années.

Expert-comptable

La société In -extenso a été choisie comme comptable : In Extenso Auvergne Rhône-Alpes 24 chemin des Verrières BP 33 69751 Charbonnières Les Bains Cedex.

Evènements marquants

- **Lancement du programme Forêts Orphelines** le 06/10/2023 en présence de fondateurs (Sylv'ACCTES et Officium 167 SASU) et des mécènes Fonds de dotation DOMORROW, fonds de dotation CONCRETE. Le fonds de dotation a présenté un rapport d'activité et un rapport financier incluant les ambitions termes de superficies de forêts à acquérir. Aussi, une visite de la forêt vitrine a été organisée afin de présenter aux mécènes la forêt, comment elle vit et réagit et ce que préconise Sylv'ACCTES comme gestion vertueuse de la forêt. Le fonds familial Peugeot était absent lors de cette journée mais a bénéficié d'un retour par visio conférence avec le partenaire Télus Impact.
- **INPI** : Dépôt du nom « Forêts Orphelines » auprès de l'INPI le 05/10/2023.

Objet social

Objet social : Article 2 des statuts

« L'objet du fonds de dotation est de porter les actions d'intérêt général initiées ou soutenues par l'association fondatrice. A ce titre, il reçoit et gère, en les capitalisant, les biens et droits de toute nature, en particulier des fonds boisés, qui lui sont apportés à titre gratuit et irrévocable, en vue d'en redistribuer les revenus dans l'accomplissement de ses œuvres et de ses missions d'intérêt général.

Dans le cadre de sa mission d'intérêt général, le fonds de dotation développe à titre principal une activité concourant à la protection de l'environnement naturel dans un but de préservation du patrimoine forestier, dans la continuité de l'action d'intérêt général portée par l'association « Sylv'ACCTES, des forêts pour demain ».

Plus précisément, le fonds se donne pour mission de reconstituer des tenements forestiers permettant de mettre en œuvre une gestion sylvicole durable dans des conditions adaptées et en cohérence avec les préconisations du Projet Sylvicole Territorial applicable sur la zone de situation des fonds boisés. La mise en place de référentiels contraignants déployés par l'association « Sylv'ACCTES, des forêts pour demain » ayant été reconnue d'intérêt général.

Outre la réalisation des missions d'intérêt général précitées, le fonds de dotation pourra également soutenir toute œuvre d'intérêt général, en ce compris celles portées par son fondateur principal.

Le fonds de dotation peut réaliser toute autre activité, directe ou indirecte, mobilière ou immobilière, de nature à favoriser la réalisation de son objet social. »

L'objet social est la défense de l'environnement naturel qui est d'intérêt général, sans activité lucrative ; Il consiste en l'acquisition à titre onéreux ou gratuit de parcelles forestières en vue de reconstituer des unités de gestion forestière cohérentes et viables, puis de les remettre en gestion avec des garanties de gestion durable.

Notre gestion est désintéressée, nous ne pratiquons pas de concurrence avec une entreprise dans la mesure où aucune entreprise ne se place sur le même créneau (nous agissons en dernier recours, nous proposons des offres -à titre onéreux ou gratuit- à prix de marché sans surenchère, nous reconstituons des forêts sous garantie de gestion durable et les remettons à disposition sous conditions strictes), notre activité ne rend pas de services à une entreprise qui en retire un avantage concurrentiel direct, notre activité concourt à la défense de l'environnement naturel, il ne bénéficie pas à un cercle restreint

de personnes. Notre activité est donc éligible au mécénat et le fonds de dotation a la capacité d'établir des reçus fiscaux.

Les offres d'acquisition – à titre onéreux ou gratuit- sont basées sur une liste des parcelles à prospector issue d'une part d'un bourse foncière forestière après qu'une animation locale foncière ait été réalisée (La forêt bouge) et d'autre part issue d'une procédure de biens vacantes et sans maître pour des parcelles ne portant pas d'intérêt pour une commune.

La prospection de petites parcelles forestières se fait en dernier recours sur des parcelles de moins de 4 ha situées sur des territoires bénéficiant d'un Projet Sylvicole Territorial © de Sylv'ACCTES. C'est-à-dire ; un Comité technique composé d'acteurs et propriétaires locaux, susceptibles d'être intéressés par ces parcelles est consulté afin de vérifier que des offres d'acquisitions peuvent être réalisées en dernier recours.

Le conseil d'administration valide la liste des parcelles à prospector après consultation du Comité technique.

Les territoires expérimentaux de 2023 sont la Chartreuse et la Bièvre-Isère pour les raisons suivantes : il s'agit de territoires très différents en termes de situation géographique (montagne et plaine), de peuplements forestiers (résineux d'altitude et feuillus) et d'animation foncière (actuelle ou passée).

Rapport du fonds avec les tiers

Les mécènes :

- Officium 167, SASU – SIRET : 911 613 792 00017
- Fonds de dotation Domorrow – SIREN 911 281 251
- Fonds de dotation Fonds Familial PEUGEOT – SIREN 900 949 124
- Fondation Concrete abritée par la Fondation de France – SIREN 784 314 908

Les notaires : 3 notaires ont été sollicités pour passer des actes de donations de parcelles.

Les partenaires sur les territoires : ils sont sollicités pour d'une part connaître leurs intentions et orientations pour mettre en place sur leur territoire le programme porté par le fonds de dotation. Puis ils deviennent partenaire (avec convention ou sans convention) pour que le programme et ses actions puissent aboutir.

Sur 2023 2 territoires sont partenaires – sans convention : Le PNR de la Chartreuse et la Communauté de Communes de Bièvre-Isère

Sur 2024 :

Le territoire du Chablais est disposé à démarrer avec le syndicat Intercommunal d'aménagement du chablais.

Le CA a validé la décision de commencer sur le territoire du Chablais (CA du 23/11/2023) sur une partie seulement du budget du FDD (90K€) et le territoire de la Chartreuse gardera un budget de 150K€.

Une information aux mécènes a été faite en ce sens.

Le SIAC du chablais a signé un accord en mars 2024 avec le fonds de dotation pour procéder à la réalisation du programme Forêts Orphelines dès 2024. Le chablais est un territoire précurseur pour la bourse foncière forestière. Un potentiel de 112ha (voire plus) pour un prix moyen en bonne condition d'accessibilité est constaté à 0.41€/m2.

La Métropole du Grand Chambéry principalement pour la partie Chartreuse Savoie devient partenaire sous convention pour 2024 dans le cadre de l'AAP de la DRAAF « Animation pour le regroupement de la gestion et du foncier forestier en région Auvergne-Rhône-Alpes 2023 ».

Le CNPF : Depuis le 17 juillet 2023, une convention de partenariat a été signée avec le CNPF pour les territoires de Bièvre Isère et Chartreuse qui sont deux territoires d'expérimentation, car ils présentent un potentiel très important de parcelles de – 4 ha. L'objet de la convention porte sur la fourniture de la liste de propriétaires à prospector via le site de la bourse foncière la forêt bouge et sur l'information aux propriétaires via le site internet de la forêt bouge de l'existence et du programme du fonds de dotation. Pour l'heure, le CNPF ne fournit pas la liste des propriétaires qu'il s'était engagé à faire en raison « du non-renouvellement de ces moyens humains dans le cadre d'un financement du PNR Chartreuse ». Cette situation regrettable devrait se débloquer sur 2024. Ces actions sont sans contreparties financières.

L'UF COFOR AURA : une convention signée avec l'association Sylv'ACCTES est précisée quant aux actions qui peuvent être mises en place sur la partie foncière afin de porter le programme Forêts Orphelines. Les différentes actions portent sur la communication des prix moyens par commune et département issus de la DVF+ Cerema, une collaboration et promotion des parties dans le cadre des missions foncières auprès des communes, des comités d'intervention, et dans le cadre des missions de formation sur le foncier forestier, et la mise à disposition d'une cartographie auprès des adhérents de l'UR COFOR mentionnant les forêts sous garanties de gestion durable mises à disposition par le fonds de dotation. Ces actions sont sans contreparties financières.

La SAFER : des échanges et une collaboration en bonne intelligence a été établie.

Les actions de prospection de donateurs menées par le fonds

Avec les mécènes : Les actions de prospection de financements ont été réalisées via l'association Sylv'ACCTES au nom du fonds de dotation. Des financements ont été obtenus et versés à l'association Sylv'ACCTES en vue d'être redistribués au fonds de dotation.

Avec les propriétaires : au 31/12/2023, aucune action de prospection n'a été menée. Les offres de donations ont été spontanées ; les propriétaires donateurs ayant été informés par des tiers du programme Forêts Orphelines.

En 2024, une liste de propriétaires fournie par le CNPF sur Chartreuse et Bièvre-Isère et une liste de propriétaires fournie par le SIAC du Chablais seront mises à disposition du fonds de dotation (après application du RGPD). Ces listes feront l'objet d'une prospection après d'une part la consultation d'un Comité technique et d'autre part, la validation du CA.

Appel à Générosité du Public (AGP) :

Le fonds de dotation a reçu une autorisation d'AGP du Préfet du Rhône en date du 03/11/2023 au titre de l'année 2024 pour réaliser plusieurs campagnes d'AGP :

- Sur le site internet du fonds de dotation qui est une page sur le site internet de Sylv'ACCTES.
- Sur des revues/sites notariaux spécialisés
- Sur des sites de bourse foncière forestière tel que La forêt bouge (CNPFF)

Les actions de communication

Une actualité sur le site de Sylv'ACCTES en fin d'année 2023 a été publiée quant à la création du fonds de dotation.

En 2024, une page sur site internet de Sylv'ACCTES a été créée et est dédiée au programme porté par le fonds de dotation.

Une communication via le réseau des notaires de l'Isère est amorcée.

Rapport financier

Dotation

La dotation est consommable. Elle est constituée de la dotation initiale, des dons des mécènes et des parcelles forestières acquises à titre onéreux et gratuit.

Une dotation initiale de 15K€ a été versée par le fondateur principal Association Sylv'ACCTES.

Des conventions de mécénat ont été signées avec l'association Sylv'ACCTES mais ayant pour objet le financement du programme Forêts Orphelines porté par le fonds de dotation. Les financements ont été versés à Sylv'ACCTES. Le transfert de ces financements appuyé par une décision du CA de Sylv'ACCTES a été réalisé en partie sur le compte bancaire du fonds de dotation dans l'attente de bénéficier de toutes les autorisations bancaires de virement au nom du Directeur Général Loïc Casset.

- Fonds de dotation Domorrow : Convention signée le 20/02/2023 pour 2023-2025 :
Cette convention signée avec l'association Sylv'ACCTES prévoit qu'une part du financement soit dédiée au programme Forêts Orphelines porté par le fonds de dotation. Le financement du fonds de dotation est de 180K€ pour 2023-2025 ; il est dédié au fonctionnement et sera versé en 3 fois (60K€ par an).
- Fondation Concrete abritée par la Fondation de France : Convention signée le 02/05/2023 pour 2023-2025 :
Cette convention signée avec l'association Sylv'ACCTES prévoit que le financement soit dédié au programme Forêts Orphelines porté par le fonds de dotation. Le financement est de 15K€ pour 2023-2025 ; il est dédié au fonctionnement et sera versé en 3 fois (5K€ par an).

- Fonds de dotation Fonds Familial Peugeot : Convention signée le 01/06/2023 pour 2023-2025 :

Cette convention signée avec l'association Sylv'ACCTES prévoit que le financement soit dédié au fonds de dotation. Le financement est de 90K€ pour 2023-2025 ; il est dédié à l'acquisition des parcelles et sera versé en 3 fois (30K€ par an).

- Officium 167 SASU : Convention signée le 30/10/2023 pour 2023-2025 :

Cette convention signée avec l'association Sylv'ACCTES prévoit qu'une partie du financement soit dédié au fonds de dotation. Le financement pour le fonds de dotation est de 150K€ pour 2023-2025 ; il est dédié à l'acquisition des parcelles et est versé en 1 fois (2023).

- La dotation peut comprendre des actifs aliénables ou fongibles. Le fonds est autorisé à les céder mais il doit employer le produit de leur vente pour acquérir d'autres actifs.
- La « consommation » de la dotation ou de la fraction consommable de la dotation doit faire l'objet d'un budget prévisionnel pluriannuel ou d'un plan pluriannuel.

Ressources

Aucune ressource à ce jour n'a encore été comptabilisée.

Budget 2023-2025

	Prévisionnel 31/12/2022	Prévisionnel Ajusté 31/12/2023	Consommé au 31/12/2023	Budget 2024-2025
Acquisition parcelles 2023-2025	270 000,00 €	255 000,00 €	650,00 €	254 350,00 €
Services administratifs 2023-2025	195 000,00 €	195 000,00 €	64 077,00 €	130 923,00 €
Total	465 000,00 €	450 000,00 €	64 727,00 €	385 273,00 €
Levée de fonds 2024 Acquisition parcelles	194 500,00 €	202 000,00 €		202 000,00 €
Total	659 500,00 €	652 000,00 €		587 273,00 €
Levée de fonds 2025 Acquisition parcelles	194 500,00 €	202 000,00 €		202 000,00 €
Total	854 000,00 €	854 000,00 €	64 727,00 €	789 273,00 €

Le fonctionnement du fonds de dotation :

Le fonds de dotation est administré par le conseil d'administration. Une réunion du conseil d'administration se tiendra chaque trimestre pour délibérer notamment sur une liste de biens à prospecter.

Certains actes sont passés directement par le Président, ou le Secrétaire, ou le Trésorier ou le Directeur Général.

Ressources Humaines :

- Embauche de la chargée de mission du programme Forêts Orphelines ; Agnès Dulong. Arrivée en avril 2023 au sein de l'équipe Sylv'ACCTES. Double formation : juriste-fiscaliste et gestionnaire forestier. Son contrat de travail (CDD) est signé avec l'association Sylv'ACCTES. Son temps de travail est réparti ainsi : 80% pour le fonds de dotation et 20% pour Sylv'ACCTES.
- Il est prévu la mise en place d'une convention de mise à disposition de personnel et d'un avenant au contrat de travail pour formaliser la répartition du temps de travail et la rémunération entre les 2 entités Sylv'ACCTES. Cette mise en place est reportée sur 2024.
- A ce jour, la salariée travaille à temps partiel à 80% ; un temps plein est prévu à compter de mars 2024.

Activités :

Mise en place de procédures internes afin de sécuriser la partie juridique et fiscale.

Recherche d'un notaire attitré à l'activité du fonds de dotation.

Prise de connaissance des territoires et des acteurs lauréats de l'AAP de la DRAAF « Animation pour le regroupement de la gestion et du foncier forestier en région Auvergne-Rhône-Alpes 2023 » ayant une bourse foncière et ayant mis en place une procédure sur les BVSM.

Les charges de fonctionnement dédiées sont :

Le salaire de la chargée de mission à hauteur de 80%.

L'abonnement à la documentation spécialisée Francis Lefebvre est de près de 8K€ / an.

Les charges d'expertise comptable (in extenso) et Commissariat aux comptes (ACTI Conseil Christophe GABET) 15K€ sur 3 ans soit 5K€/an.

Au total, le budget du fonctionnement est près de 195K€ pour 3 ans.

Les fonds de mécènes dédiés pour le fonctionnement : Total de 195K€

- Le mécénat du fonds de dotation Domorrow pour 180K€ sur 2023-2025
- Le mécénat de la fondation abritée Concrete pour 15K€ sur 2023-2025

Les dépenses de fonctionnement : au 31/12/2023 sont près de 65K€ et comprennent : le salaire, la documentation et les frais de services comptables et commissariat aux comptes.

Objet du fonds de dotation - Acquisition et remise en gestion de parcelles

Les acquisitions sont réalisées à titre onéreux ou gratuit.

Il est prévu de prospecter environ 250ha par an pendant 3 ans.

En 2023, les prospections sont prévues sur les 2 territoires expérimentaux que sont Bièvre-Isère et Chartreuse. Néanmoins, les éléments nécessaires à cette prospection n'ont pu être fournis par le partenaire. Ces éléments devraient être fournis sur 2024.

Pour pallier ce retard, le CA a décidé de prospecter un autre territoire plus disposé à fournir les éléments nécessaires : le Chablais (SIAC Chablais) qui est membre de Sylv'ACCTES depuis 2020.

Ainsi en 2024, 3 territoires seront prospectés : Bièvre Isère à compter de septembre 2024, Chablais à compter de avril 2024 et Chartreuse Savoie à compter de avril 2024.

Pour 2025, des territoires sont déjà en cours d'analyse pour une prospection : Livradois-forez, Métropole de Clermont, Ardèche.

Rappel des ambitions chiffrées pour les acquisitions et remises à disposition

Prévisions révisées suite au retard dans la prospection liée notamment à la non mise en œuvre de la convention par le CNPF . Nous envisageons de réaliser les actions sur 2 ans au lieu de trois.

	2023	2024		2025		TOTAL
	Réel	Prev.		Prev.		
Prospection	0 ha	375 ha		375 ha		750 ha
Acquisition	3 ha	101 ha	27 %	188 ha	50%	292 ha
Charges d'acquisition	2K€	242 K€		451 K€		695 K€
Remise à disposition	0	6 ha	6 %	19 ha	10 %	25 ha
Revenus	0	9 K€		29 K€		38 K€
Total Propriété	3ha	95 ha		169 ha		267 ha
Total Charges	2K€	233K€		422 K€		657 K€

Selon notre prévisionnel d'acquisitions 2023-2025, 292ha seraient acquis pour une valeur moyenne de 2400€/ha soit 695K€ (*frais de notaires inclus pour une valeur moyenne de 300€ par parcelle de 2500m2 en moyenne et 300€ de frais de notaires par parcelle). Seraient remis à disposition 25ha pour une valeur moyenne de 1500€/ha soit 38K€ au total.

Au total le fonds de dotation prévoit à fin 2025 d'être propriétaire de 267ha pour une dépense totale de **657K€**

Actuellement les fonds dédiés pour l'acquisition des parcelles sont de :

Dotation du fondateur initial association Sylv'ACCTES de 15K€.

Fonds des mécènes pour 240K€.

Total des fonds dédiés aux acquisitions : 255K€

Le fonds de dotation ayant besoin d'un budget de 657K€ pour les acquisitions, des levées de fonds d'un montant de 404 K€ seront à réaliser.

Ainsi, une première levée de fonds de 202K€ est envisagée sur 2024, suivie d'une seconde levée de fonds envisagée sur 2025 de 202K€.

***Les frais d'acquisition de notaires :**

En moyenne (pour une parcelle de 2500m2 évaluée à 300€) les frais de notaire seront les suivants :

- 300€ pour les acquisitions à titre onéreux
- 500€ pour les acquisitions à titre gratuit (donations)

Gestion de patrimoine

Les parcelles une fois acquises feront l'objet de plusieurs actes administratifs ; le but étant de reconstituer des unités de gestions cohérentes et viables et de les remettre en gestion avec des garanties de gestion durable. Ces actes administratifs (réunion de parcelles cadastrales contiguës, document de gestion durable, mise à jour de l'information cadastrale...) sont gratuits.

Un document de gestion durable sera établi en adéquation avec le Projet Sylvicole Territorial établi par Sylv'ACCTES en concertation avec les territoires.

Une Certification PEFC est envisagée ; d'autres certifications seront étudiées.

Un contrat d'assurance forêt doit être mis en place.

Une mise en relation avec les voisins de parcelles est effectuée afin de leur proposer (au choix) de :

- Coordonner les actions sylvicoles respectives pour diminuer les coûts d'entretien
- Leur mettre à disposition à prix de marché avec garanties de gestion durables les parcelles pour qu'ils se constituent un patrimoine plus conséquent
- Acquérir (Achat ou donation) leurs parcelles contiguës pour reconstituer des unités de gestion cohérentes et viables.

Lors de la remise à disposition des unités de gestion, une clause particulière limitant temporairement le morcellement ou l'aliénabilité est envisagée. Une Obligation Réelle Environnementale est également

envisagée en particulier sur les unités de moins de 20ha pour lesquelles les documents de gestion durable ne sont pas obligatoires. La remise à disposition pour continuité de gestion se fera au prix de marché.

Dans la mesure où le fonds de dotation a une activité d'intérêt général :

Aucune plus-value n'est envisagée. Il n'y a pas d'objectif spéculatif ou de rentabilité.

Les revenus issus de la remise à disposition seront réalloués à la mission du fonds de dotation afin d'établir une autonomie financière partielle au fonds de dotation.

Des coupes de bois éventuelles seront réalisées si prévues par les documents de gestion ; les revenus seront également réalloués à la mission du fonds de dotation.

Au 31/12/2023 : Aucun reversement et distribution n'ont été réalisés.

Etat des Acquisitions à titre gratuit ayant été adoptées à l'unanimité par le CA en date du 24/11/2023

Plusieurs donateurs de parcelles forestières se sont manifestés :

B	C	I	J	L	M	R	S	U	X	Y	Z	R
Territoire PST	Type de Transaction	Parcelle	Adresse	Superficie /ha	superficie /m	Valeur	Prix/m ²	Acte signé / date	is de contractua	frais notaire/€	invest/m2	R
Livradois Forez	Donation	B380	Sagne Martin	0,5780	5 780,00	500,00	0,09	08/12/2023	12 mois	650	0,112456747	
Chambaran	Donation	C567	Chantemerle et Mont Martin	0,1100	1 100,00	288,00	0,26	19/03/24	6 mois	650	0,317848411	
Chambaran	Donation	B168	Le coin	0,0945	945,00	247,00	0,26					
Vercors	Donation	C0284	Hautes massières	0,2745	2 745,00	463	0,17	23/01/2024	4,5 mois	850	0,038964016	
Vercors	Donation	D0008	Le grand contour	1,7895	17 895,00	3 040	0,17					
Vercors	Donation	D0009	Le grand contour	0,1175	1 175,00	197	0,17					
				2,9640	29640,0000	4 735,00	0,19			2150	0,072537112	

Au total en cours de formalisation à mi-février 2024 :

29 640.00m2 pour 4 743.55€ soit en moyenne 0.19€/m2

Frais de notaire d'environ 2K€ soit en moyenne 0.07€ /m2

Le délai moyen de transaction (entre le 1^{er} contact et la signature de l'acte notarié) est de 7.5 mois.

A fin 2023, seule la donation de La Chapelle-Bertin -43 a été formalisée.

En 2024 :

Pour la parcelle de La Chapelle – Bertin (43) le voisinage sera contacté afin de proposer une perspective intelligente au massif (offre de coopération pour une gestion, revente à un voisin, achats de parcelles voisines).

La donation des parcelles de Saint-Jean-en-Royans (26) a été formalisée. Les parcelles acquises sont dans un Espace Naturel Sensible (Combe-Laval) sans zone de préemption créée et deux des parcelles jouxtes la forêt domaniale. Le fonds de dotation a contacté l'ONF afin de déterminer quelles seraient les conditions pour qu'ils en fassent l'acquisition et augmente la propriété domaniale.

La donation de la parcelle de Marennes (69) est formalisée devant notaire au 19/03/2024.

Potentiel d'acquisition des autres territoires

Une première approche des territoires a été réalisée pour évaluer le potentiel de superficie à acquérir avec mise en perspective du financement.

L'Ardèche : Lauréat à l'appel à Projet de la DRAAF qui permet d'établir un inventaire notamment avec la procédure des biens vacants sans maître et de mettre à jour la bourse foncière forestière (B2F) apparaît intéressée pour mettre en place le programme Forêts Orphelines sur 2025. Un potentiel de 100ha pour un prix médian de 0.23€/m².

Livradois Forez : Lauréat à l'appel à Projet de la DRAAF qui permet d'établir un inventaire notamment avec la procédure des biens vacants sans maître et de mettre à jour la bourse foncière forestière (La Forêt Bouge, non active à ce jour) apparaît intéressé pour mettre en place le programme Forêts Orphelines sur 2025. Potentiel de 195ha de BVSM à 0.10€/m² et une superficie moyenne de 0.5ha par parcelle.

Agglomération de Clermont : Un potentiel d'acquisition pourrait être réalisé après la procédure des BVSM initiée par l'UR COFOR AURA.

Le Grésivaudan : des échanges sur le programme Forêts Orphelines ont été initiés. Le territoire semble disposé à mettre en place le programme Forêts Orphelines après les actions menées via l'AAP de la DRAAF « Animation pour le regroupement de la gestion et du foncier forestier en région Auvergne-Rhône-Alpes 2023 ».

Le Pays du Mont Blanc : des échanges sur le programme Forêts Orphelines ont été initiés. Ce territoire n'est pas encore prêt à entamer ce programme mais reste à l'écoute ; des animations locales doivent être mises en place en amont.

D'autres territoires seront analysés.

***Les biens vacants sans maître** : il apparaît que très souvent la procédure soit réalisée uniquement sur des biens intéressants ou à enjeux pour la commune. Ainsi, un potentiel de BVSM reste à prospecter. Nous intervenons donc dans les comités pour engager les communes à réaliser cette procédure sur tous les biens afin d'une part de bénéficier d'un inventaire exhaustif des biens fonciers, être à jour de cet inventaire et envisager des mises en réserves foncières. Nous suggérons aux communes de mettre en vente sur La forêt Bouge les biens sans enjeux. Aussi nous proposons de nous positionner après un certain délai (entre 12 et 18 mois) après publication sur la bourse foncière forestière pour faire une offre d'acquisition aux communes.

Liste des libéralités reçues

Au 31/12/2023

Structure	Forme juridique	Forme de mécénat	Mode de paiement	Montant versé en 2023	Date de versement	Affectation
Officium 167	SASU	Numéraire	Virement	150 000,00 €	11/12/2023	Acquisition de parcelles
Fondation Concrete / Fondation de France	FRUP	Numéraire	Virement	5 000,00 €	26/05/2023	Fonctionnement
Fonds Familial Peugeot	FDD	Numéraire	Virement	30 000,00 €	22/06/2023	Acquisition de parcelles
Fonds de Dotation Domorrow	FDD	Numéraire	Virement	60 000,00 €	07/03/2023	Fonctionnement
Mr Soubeyrand Richard	Particulier	Nature	Acte notarié	500.00€	08/12/2023	Acquisition de parcelles

Indicateurs d'activités

Au 31/12/2023

Indicateurs	Au 31/12/2023	Au 03/04/2024 - cumul
Objet social du FDD		
Prospection / acquisition	0/1	0/3
BAO * / acquisition	1/1	3/3
Donation/acquisition	1/1	3/3
Achat / acquisition	0/1	0/3
Parcelles / acquisition	1/1	6/3
Transaction/ superficie	1/5 780m2	3/29 640m2
Transaction/ parcelle	1/1	3 / 6
Surface moyenne/parcelle	5 780m2	4 940m2
Frais notaire / transaction	650€/1	2 150€/3
Charge financière/superficie	650€ / 5 780 m2	2 150€ / 29 640 m2
Prix Moyen / superficie	0.09€/m2	0.19€/m2
Frais de notaire / superficie	0.11€ / m2	0.07€/m2
Nombre de Parcelles voisines/acquisition	5/1	18/3
Nombre de Voisins propriétaires/acquisition	8/1	29/2
Emploi - RH		
Création	1	

***BAO : Bouche à oreilles**

- article de presse dans le Progrès
- Safer
- Notaire

Au 31/12/2023

La création nette d'emploi : 1 emploi sur le fonds de dotation

Nombre de sollicitation pour une transaction foncière : 0 sollicitation pour 3 transactions

Nombre de transaction/surface réalisé : 1 transaction pour 0.5 ha

Nombre de transaction/surface en-cours : 3 transactions pour 2.9 ha

Nombre de don/surface de forêt intégrée : 3 donations pour 2.9ha

Nombre d'hectares prospectés par acquéreur automatique : 0 ha – (250 ha en prévision 2023)

Nombre d'hectares rétrocédés à Sylv'ACCTES (don+achat) : 0 ha

Pourcentage d'acquisitions effectives sur prospectées : Aucune prospection mais 3 donations par le bouche à oreilles

Nombre d'hectares déverrouillés (droit de préférence ou préemption) : 0

*seul les droits de préemption de la SAFER et gestionnaire d'ENS en zone de préemption sont applicables en cas de donation

Réponses négative ou refus mais géré par ailleurs : 0

Nombre d'hectares détenus : 2.9 ha

Nombre d'hectares revendus par Sylv'ACCTES : 0 en discussion pour remettre à disposition 1.9ha à ONF en forêt domaniale en ENS sur 2024

Prévisionnel 2024 :

- Nombre d'hectares prospectés par acquéreur automatique : 375
- Nombre d'hectares rétrocédés à Sylv'ACCTES (don+achat) : 101
- Nombre d'hectares déverrouillés (droit de préférence ou préemption) : -
- Nombre d'hectares détenus par Sylv'ACCTES : 95
- Nombre d'hectares revendus par Sylv'ACCTES : 6

Fonds de dotation DES FORETS POUR DEMAIN

Etats Greffe
Bilan au 31/12/2023

Rue JEAN BALDASSINI
69007 LYON 7EME
SIRET : 92218368600018

Bilan Actif

Du 15/11/2022 au 31/12/2023				
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	500		500	
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
	TOTAL I	500	500	
Comptes de liaison				II
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et encours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	64 727		64 727	
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	164 400		164 400	
Charges constatées d'avance				
	TOTAL III	229 127	229 127	
Frais d'émission des emprunts				IV
Primes de remboursement des obligations				V
Ecarts de conversion actif				VI
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	229 627	229 627	

Bilan Passif

31/12/2023

FONDS PROPRES

Fonds propres sans droit de reprise

Fonds propres statutaires

Fonds propres complémentaires

Fonds propres avec droit de reprise

Fonds propres statutaires

Fonds propres complémentaires

Ecart de réévaluation

Réserves

Réserves statutaires ou contractuelles

Réserves pour projet de l'entité

Autres réserves

Report à nouveau

Excédent ou déficit de l'exercice

Situation nette

Fonds propres consommables

223 627

Subventions d'investissement

Provisions règlementées

TOTAL I

223 627

Comptes de liaison

II

FONDS REPORTES ET DEDIES

Fonds reportés liés aux legs ou donations

Fonds dédiés

TOTAL III

PROVISIONS

Provisions pour risques

Provisions pour charges

TOTAL IV

DETTES

Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Emprunts et dettes financières diverses

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

6 000

Dettes des legs ou donations

Dettes fiscales et sociales

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

Autres dettes

Instruments de trésorerie

Produits constatés d'avance

TOTAL V

6 000

Ecart de conversion passif

VI

TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)

229 627

Compte de résultat

31/12/2023

Produits d'exploitation

Cotisations	
Ventes de biens et services	
Ventes de biens	
- dont ventes de dons en nature	
Ventes de prestations de services	
- dont parrainages	
Produits de tiers financeurs	
Concours publics et subventions d'exploitation	
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	6 600
Ressources liées à la générosité du public	
Dons manuels	
Mécénats	
Legs, donations et assurances-vie	
Contributions financières	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	
Utilisations des fonds dédiés	
Autres produits	

TOTAL I 6 600

Charges d'exploitation

Achats de marchandises	
Variation de stocks	
Autres achats et charges externes	6 600
Aides financières	
Impôts, taxes et versements assimilés	
Salaires et traitements	
Charges sociales	
Dotations aux amortissements et dépréciations	
Dotations aux provisions	
Reports en fonds dédiés	
Autres charges	

TOTAL II 6 600

RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits financiers

Produits financiers de participations	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	
Autres intérêts et produits assimilés	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	
Différences positives de change	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	

TOTAL III

Charges financières

Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions	
Intérêts et charges assimilées	
Différences négatives de change	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	

TOTAL IV

RESULTAT FINANCIER (III - IV)

RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)

Compte de résultat (Suite)

31/12/2023

Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	TOTAL V	
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
	TOTAL VI	
	RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	
Participations des salariés aux résultats	VII	
Impôts sur les bénéfices	VIII	
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	6 600
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	6 600
	EXCEDENT OU DEFICIT	
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		30 273
Bénévolat		
	TOTAL	30 273
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		30 273
Personnel bénévole		
	TOTAL	30 273

ANNEXE

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total du bilan avant répartition est de 229 627 Euros, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de : Euros.

L'exercice a une durée de 14 mois, recouvrant la période du 15/11/2022 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

PRESENTATION GENERALE

Le fonds de dotation DES FORETS POUR DEMAIN, déclaré à la Préfecture le 15 novembre 2022, publié au Journal Officiel n°50 du 13 décembre 2022, a pour objet :

- de porter les actions d'intérêt général initiées ou soutenues par l'association fondatrice. A ce titre, il reçoit et gère, en les capitalisant, les biens et droits de toute nature, en particulier des fonds boisés, qui lui sont apportés à titre gratuit et irrévocable, en vue d'en redistribuer les revenus dans l'accomplissement de ses œuvres et de ses mission d'intérêt général.
- de développer à titre principal une activité concourant à la protection de l'environnement naturel dans un but de préservation du patrimoine forestier, dans la continuité de l'action d'intérêt général portée par l'association "Sylv'ACCTES, des forêts pour demain".
- de reconstituer des tènements forestiers permettant de mettre en œuvre une gestion sylvicole durable dans des conditions adaptées et en cohérence avec les préconisations du Projet Sylvicole Territorial applicable sur la zone de situation des fonds boisés. La mise en place de référentiels contraignants déployés par l'association "Sylv'ACCTES, des forêts pour demain" ayant été reconnue d'intérêt général.
- de soutenir toute œuvre d'intérêt général, en ce compris celles portées par son fondateur principal,
- de réaliser toute autre activité, directe ou indirecte, mobilière ou immobilière, de nature à favoriser la réalisation de son objet social.

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Faits caractéristiques

Le fonds de dotation DES FORETS POURU DEMAIN a été déclaré à la Préfecture le 15 novembre 2022 et publié au Journal Officiel officiel n° 50 du 13 décembre 2022. Il s'agit du premier exercice du fonds de dotation, d'une durée de 14 mois.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Le fonds de dotation n'a pas acquis d'immobilisation.

Toutefois, elle a bénéficié d'une donation de parcelle (terrain pour 500 euros sur l'exercice 2023).

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

Le fonds de dotation ne dispose pas de placement.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provision pour risques et charges

Aucune provision pour risque et charge n'a été constituée au titre de l'exercice.

Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes au titre de sa mission légale d'audit des comptes annuels du fonds de dotation au 31 décembre 2023 ont été enregistrés pour 1.800 € TTC.

Contributions volontaires en nature

Le fonds de dotation a bénéficié d'une mise à disposition d'un salarié de la part de l'association SYLV'ACCTES ainsi que de documentation juridique pour un montant total de 30.273,39 euros sur l'exercice.

Régime fiscal

L'entité est un organisme sans but lucratif non soumis aux impôts commerciaux au régime de droit commun.

Rémunérations versées à certains dirigeants

En application de l'article article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006, le montant total des rémunérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 versées aux trois plus hauts cadres dirigeants, bénévoles et salariés de l'association, s'élève à 0 euro.

Etat des immobilisations

CADRE A	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations		
		Réévaluation de l'exercice	Acquisitions créances virements	
Frais d'établissement et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles				
TOTAL			500	
Terrains				
Constructions :				
- Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
- Générales, agencements et aménagements constructions				
Installations :				
- Techniques, matériel et outillage				
- Générales, agencements et aménagements divers				
Matériel :				
- De transport				
- De bureau et informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
TOTAL			500	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres :				
- Participations				
- Titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL			500	
TOTAL GENERAL				
500				
CADRE B	Diminutions		Valeur brute des Immos en fin d'exercice	Réévaluation légale ou éval. par mise en équival.
	Virement	Cession		Valeur d'origine des immos en fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles				
TOTAL			500	
Terrains				
Constructions :				
- Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
- Gales, agencements et aménagements const.				
Installations :				
- Techniques, matériel et outillage				
- Gales, agencements et aménagements divers				
- De transport				
Matériel :				
- De bureau et informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
TOTAL			500	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres :				
- Participations				
- Titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL			500	
TOTAL GENERAL				
500				

Etat des amortissements

CADRE A - Situations et mouvements de l'exercice	Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminu.	Montant en fin d'exercice		
Frais d'établissement et développement Donations temporaires d'usufruit Autres postes d'immobilisations incorporelles						
TOTAL						
Terrains Constructions - Sur sol propre : - Sur sol d'autrui Installations générales, agencements et aménagements des constructions Installations techniques, matériel et outillage industriel Installations générales, agencements et aménagements divers Matériel de transport Matériel de bureau et informatique, mobilier Emballages récupérables et divers						
TOTAL						
TOTAL GENERAL						
CADRE B - Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires	Dotations				Reprises	Mouvement net des amort. à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel
Frais d'établissement et dvp. Donations temporaires d'usufruit Autres postes d'immo. incorp.						
TOTAL						
Terrains Constructions - Sur sol propre : - Sur sol d'autrui Inst. gales, agenc. et aménag. des construc. Inst. tech. mat. et outil. indus. Inst. gales, agenc. et aménag. divers Matériel de transport Mat. de bureau et info. mob. Emballages récup. et divers						
TOTAL						
Frais d'acq. de titres de particip.						
TOTAL GENERAL						
DOTATIONS NON VENTILEES	REPRISES NON VENTILEES			TOTAL GENERAL NON VENTILE		
CADRE C - Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augment.	Dot. exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice		
Frais d'émission d'emprunts à étaler Primes de remboursement des obligations						

Etat des créances

CREANCES	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux			
Clients, usagers et comptes rattachés			
Reçues sur legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Confédération, fédération, union, associations affiliées			
Débiteurs divers	64 727	64 727	
Charges constatées d'avance			
	TOTAL	64 727	64 727

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice

(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice

Etat des dettes

DETTES	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
- A 1 an max. à l'origine				
- A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses				
Fournisseurs et comptes rattachés	6 000	6 000		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autre organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	6 000	6 000		

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

Variation des fonds propres 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice					
Situation nette					
Dotations consommables			230 227	6 600	223 627
Subventions d'investissement					
Provisions règlementées					
TOTAL			230 227	6 600	223 627

Contributions volontaires en nature

		31/12/2023	
Répartition par nature de charge		Débit	Débit
860 - Secours en nature (alimentaire, vestimentaires,...)			
		TOTAL	
861 - Mise a disposition gratuite de biens (locaux, matériel,...)			
		TOTAL	
862 - Prestation			
Mise à disposition association Sylv'Acctes		30 273	
		TOTAL	30 273
864 - Personnel bénévole			
		TOTAL	
TOTAL GENERAL		30 273	
		31/12/2023	
Répartition par nature de ressources		Crédit	Crédit
870 - Dons en nature			
		TOTAL	
871 - Prestation en nature			
Mise à disposition association Sylv'Acctes		30 273	
		TOTAL	30 273
875 - Bénévolat			
		TOTAL	
TOTAL GENERAL		30 273	

Charges à payer et produits à recevoir

Charge à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2023	
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 000	
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instrument de trésorerie		
TOTAL	6 000	

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2023	
Créances clients, usagers et comptes rattachés		
Créances reçues par legs ou donations		
Autres		
Valeurs mobilières de placement		
Instrument de trésorerie		
Disponibilités		
TOTAL		

Produits et charges constatés d'avance

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		Exercice clos le	Exercice clos le
		31/12/2023	
Produits :	- D'exploitation		
	- Financiers		
	- Exceptionnels		
TOTAL			

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		Exercice clos le	Exercice clos le
		31/12/2023	
Charges :	- D'exploitation		
	- Financières		
	- Exceptionnelles		
TOTAL			

Détail des comptes

Bilan Actif détaillé

ACTIF	Solde		Variation
	Au	Au	Montant
	31/12/2023		%
ACTIF IMMOBILISÉ			
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement			
Frais de recherche et de développement			
Donations temporaires d'usufruit			
Concessions, brevets et droits similaires			
Autres immobilisations incorporelles			
Immobilisations incorporelles en cours			
Avances et acomptes sur immo. incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Terrains	500.00	500.00	-
21100000 PARCELLES	500.00	500.00	-
Constructions			
Installations tech., matériel et outillages industriels			
Autres immobilisations corporelles			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes sur immo. corporelles			
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			
Immobilisations financières			
Participations et créances rattachées			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
	TOTAL I	500.00	500.00
Comptes de liaison II			
ACTIF CIRCULANT			
Stocks et encours			
Créances			
Créances clients et comptes rattachés			
Créances reçues par legs ou donations			
Autres	64 726.61	64 726.61	-
46720000 ASSOCIATION SYLV'ACCTES	64 726.61	64 726.61	-
Valeurs mobilières de placement			
Instruments de Trésorerie			
Disponibilité	164 400.00	164 400.00	-
51200000 NEUFLIZE	164 400.00	164 400.00	-
Charges constatées d'avance			
	TOTAL III	229 126.61	229 126.61
Frais d'émission d'emprunts à étaler IV			
Primes de remboursement des obligations V			
Ecart de conversion actif VI			
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	229 626.61	229 626.61

Bilan Passif détaillé

PASSIF	Solde		Montant	Variation
	Au	Au		%
	31/12/2023			
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecart de réévaluation				
Réserves				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité				
Autres réserves				
Report à nouveau				
Excédent ou déficit de l'exercice				
Situation nette				
Fonds propres consommables	223 626.61		223 626.61	-
10810000 DOTATION INITIALE CONSOMPTIBLE	15 000.00		15 000.00	-
10811000 DOTATIONS CONSOMPTIBLES / TERRAINS	500.00		500.00	-
10811200 DOTATIONS CONSOMPTIBLES - SYLV'ACCTES	214 726.61		214 726.61	-
10811209 UTILISATION - DOTATIONS CONSOMPTIBLES - SYLV'ACCTES	-6 600.00		-6 600.00	-
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
	TOTAL I	223 626.61	223 626.61	
Comptes de liaison II				
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
	TOTAL III			
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
	TOTAL IV			
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 000.00		6 000.00	-
40810000 FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	6 000.00		6 000.00	-
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
	TOTAL V	6 000.00	6 000.00	

PASSIF	Solde		Variation
	Au	Au	Montant
	31/12/2023		%
Ecarts de conversion passif VI			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	229 626.61	229 626.61	

Compte de résultat détaillé

COMPTE DE RESULTAT	Solde		Variation
	31/12/2023	Montant	%
Produits d'exploitation			
Cotisations			
Ventes de biens			
- dont ventes de dons en nature			
Ventes de prestations de services			
- dont parrainages			
Produits de tiers financeurs			
Concours publics et subventions d'exploitation			
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible	6 600.00	6 600.00	-
75320000 QUOTES-PARTS DE DOT. CONSOMPTIBLE VIRÉE AU CR	6 600.00	6 600.00	-
Ressources liées à la générosité du public			
Dons manuels			
Mécénats			
Legs, donations et assurances-vie			
Contributions financières			
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges			
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits			
	TOTAL I	6 600.00	6 600.00
Charges d'exploitation			
Achats de marchandises			
Variation de stocks			
Autres achats et charges externes	6 600.00	6 600.00	-
62261000 HONORAIRES COMPTABLES / COMMISSAIRE AUX COMPTES	6 000.00	6 000.00	-
62700000 FRAIS BANCAIRES	600.00	600.00	-
Aides financières			
Impôts, taxes et versements assimilés			
Salaires et traitements			
Charges sociales			
Dotations aux amortissements et dépréciations			
Dotations aux provisions			
Reports en fonds dédiés			
Autres charges			
	TOTAL II	6 600.00	6 600.00
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			
Produits financiers			
Produits financiers de participations			
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés			
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
	TOTAL III		
Charges financières			
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			

COMPTE DE RESULTAT	Solde		Variation
	31/12/2023	Montant	%
Intérêts et charges assimilées			
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
TOTAL IV			
RESULTAT FINANCIER (III - IV)			
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)			
Produits exceptionnels			
Sur opérations de gestion			
Sur opérations en capital			
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges			
TOTAL V			
Charges exceptionnelles			
Sur opérations de gestion			
Sur opérations en capital			
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			
TOTAL VI			
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)			
Participations des salariés VII			
Impôts sur les bénéfices VIII			
Total des produits (I + III + V)	6 600.00	6 600.00	
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	6 600.00	6 600.00	
EXCEDENT OU DEFICIT			

Jean-Christophe CARREL
Expert - Comptable
Commissaire aux comptes
MSTCF IAE de Dijon

Christophe GABET
Expert - Comptable
Commissaire aux comptes
MSTCF – Université
Jean Monnet

FONDS DE DOTATION

DES FORÊTS POUR DEMAIN

23, RUE JEAN BALDASSINI
69007 LYON

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux membres,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de Dotation des Forêts pour demain à l'exercice de 14 mois clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 15 novembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion d'activité du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil d'administration.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Villeurbanne, le 26 mars 2024

Le Commissaire aux Comptes,

Pour Groupe ACTICONSEIL

Christophe GABET



ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan Actif

Du 15/11/2022 au 31/12/2023

	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	500		500	
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
	TOTAL I	500	500	
Comptes de liaison				II
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et encours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	64 727		64 727	
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	164 400		164 400	
Charges constatées d'avance				
	TOTAL III	229 127	229 127	
Frais d'émission des emprunts				IV
Primes de remboursement des obligations				V
Ecart de conversion actif				VI
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	229 627		229 627	

GROUPE ACTICONSEIL
 S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
 1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
 69100 VILLEURBANNE
 Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
 email : contact@acticonseil.com
 Siret : 478 512 510 00031

Bilan Passif

31/12/2023

FONDS PROPRES

Fonds propres sans droit de reprise

Fonds propres statutaires

Fonds propres complémentaires

Fonds propres avec droit de reprise

Fonds propres statutaires

Fonds propres complémentaires

Ecart de réévaluation

Réserves

Réserves statutaires ou contractuelles

Réserves pour projet de l'entité

Autres réserves

Report à nouveau

Excédent ou déficit de l'exercice

GROUPE ACTICONSEIL

S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros

Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes

1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon

69100 VILLEURBANNE

Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09

email : contact@acticonseil.com

Siret : 478 512 510 00031

Situation nette

Fonds propres consommables

223 627

Subventions d'investissement

Provisions règlementées

TOTAL I

223 627

Comptes de liaison

II

FONDS REPORTES ET DEDIES

Fonds reportés liés aux legs ou donations

Fonds dédiés

TOTAL III

PROVISIONS

Provisions pour risques

Provisions pour charges

TOTAL IV

DETTES

Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Emprunts et dettes financières diverses

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

6 000

Dettes des legs ou donations

Dettes fiscales et sociales

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

Autres dettes

Instruments de trésorerie

Produits constatés d'avance

TOTAL V

6 000

Ecart de conversion passif

VI

TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)

229 627

Compte de résultat

31/12/2023

Produits d'exploitation

Cotisations	
Ventes de biens et services	
Ventes de biens	
- dont ventes de dons en nature	
Ventes de prestations de services	
- dont parrainages	
Produits de tiers financeurs	
Concours publics et subventions d'exploitation	
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	6 600
Ressources liées à la générosité du public	
Dons manuels	
Mécénats	
Legs, donations et assurances-vie	
Contributions financières	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	
Utilisations des fonds dédiés	
Autres produits	

GROUPE ACTICONSEIL
 S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
 1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
 69100 VILLEURBANNE
 Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
 email : contact@acticonseil.com
 Siret : 478 512 510 00031

TOTAL I	6 600
----------------	--------------

Charges d'exploitation

Achats de marchandises	
Variation de stocks	
Autres achats et charges externes	6 600
Aides financières	
Impôts, taxes et versements assimilés	
Salaires et traitements	
Charges sociales	
Dotations aux amortissements et dépréciations	
Dotations aux provisions	
Reports en fonds dédiés	
Autres charges	

TOTAL II	6 600
-----------------	--------------

RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits financiers

Produits financiers de participations	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	
Autres intérêts et produits assimilés	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	
Différences positives de change	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	

TOTAL III	
------------------	--

Charges financières

Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions	
Intérêts et charges assimilées	
Différences négatives de change	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	

TOTAL IV	
-----------------	--

RESULTAT FINANCIER (III - IV)

RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)

Compte de résultat (Suite)

31/12/2023

Produits exceptionnels

Sur opérations de gestion
 Sur opérations en capital
 Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges

TOTAL V
Charges exceptionnelles

Sur opérations de gestion
 Sur opérations en capital
 Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions

TOTAL VI

RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)

Participations des salariés aux résultats

VII

Impôts sur les bénéfices

VIII**TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)****6 600****TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)****6 600**

EXCEDENT OU DEFICIT

Contributions volontaires en nature

Dons en nature
 Prestations en nature
 Bénévolat

30 273

TOTAL**30 273**
Charges des contributions volontaires en nature

Secours en nature
 Mise à disposition gratuite de biens
 Prestations en nature
 Personnel bénévole

30 273

TOTAL**30 273**
GROUPE ACTICONSEIL

S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
 1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
 69100 VILLEURBANNE
 Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
 email : contact@acticonseil.com
 Siret : 478 512 510 00031

ANNEXE

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total du bilan avant répartition est de 229 627 Euros, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de : Euros.

L'exercice a une durée de 14 mois, recouvrant la période du 15/11/2022 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

PRESENTATION GENERALE

Le fonds de dotation DES FORETS POUR DEMAIN, déclaré à la Préfecture le 15 novembre 2022, publié au Journal Officiel n°50 du 13 décembre 2022, a pour objet :

- de porter les actions d'intérêt général initiées ou soutenues par l'association fondatrice. A ce titre, il reçoit et gère, en les capitalisant, les biens et droits de toute nature, en particulier des fonds boisés, qui lui sont apportés à titre gratuit et irrévocable, en vue d'en redistribuer les revenus dans l'accomplissement de ses œuvres et de ses mission d'intérêt général.

- de développer à titre principal une activité concourant à la protection de l'environnement naturel dans un but de préservation du patrimoine forestier, dans la continuité de l'action d'intérêt général portée par l'association "Sylv'ACCTES, des forêts pour demain".

- de reconstituer des tènements forestiers permettant de mettre en œuvre une gestion sylvicole durable dans des conditions adaptées et en cohérence avec les préconisations du Projet Sylvicole Territorial applicable sur la zone de situation des fonds boisés. La mise en place de référentiels contraignants déployés par l'association "Sylv'ACCTES, des forêts pour demain" ayant été reconnue d'intérêt général.

- de soutenir toute œuvre d'intérêt général, en ce compris celles portées par son fondateur principal,

- de réaliser toute autre activité, directe ou indirecte, mobilière ou immobilière, de nature à favoriser la réalisation de son objet social.

GROUPE ACTICONSEIL

S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros

Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes

1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon

69100 VILLEURBANNE

Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09

Email : contact@acticonseil.com

Siret : 478 512 510 00031

Règles et méthodes comptables

GROUPE ACTICONSEIL
S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
69100 VILLEURBANNE
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
email : contact@acticonseil.com
Siret : 478 512 510 00031

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Faits caractéristiques

Le fonds de dotation DES FORETS POURU DEMAIN a été déclaré à la Préfecture le 15 novembre 2022 et publié au Journal Officiel officiel n° 50 du 13 décembre 2022. Il s'agit du premier exercice du fonds de dotation, d'une durée de 14 mois.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Le fonds de dotation n'a pas acquis d'immobilisation.
Toutefois, elle a bénéficié d'une donation de parcelle (terrain pour 500 euros sur l'exercice 2023).

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

Le fonds de dotation ne dispose pas de placement.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provision pour risques et charges

Aucune provision pour risque et charge n'a été constituée au titre de l'exercice.

Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes au titre de sa mission légale d'audit des comptes annuels du fonds de dotation au 31 décembre 2023 ont été enregistrés pour 1.800 € TTC.

Contributions volontaires en nature

Le fonds de dotation a bénéficié d'une mise à disposition d'un salarié de la part de l'association SYLV'ACCTES ainsi que de documentation juridique pour un montant total de 30.273,39 euros sur l'exercice.

Régime fiscal

L'entité est un organisme sans but lucratif non soumis aux impôts commerciaux au régime de droit commun.

Rémunérations versées à certains dirigeants

En application de l'article article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006, le montant total des rémunérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 versées aux trois plus hauts cadres dirigeants, bénévoles et salariés de l'association, s'élève à 0 euro.

GROUPE ACTICONSEIL
S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
69100 VILLEURBANNE
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
email : contact@acticonseil.com
Siret : 478 512 510 00031

Etat des immobilisations

CADRE A	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations		
		Réévaluation de l'exercice	Acquisitions créances virements	
Frais d'établissement et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles				
TOTAL				
Terrains			500	
Constructions :				
- Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
- Générales, agencements et aménagements constructions				
Installations :				
- Techniques, matériel et outillage				
- Générales, agencements et aménagements divers				
Matériel :				
- De transport				
- De bureau et informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
TOTAL			500	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres :				
- Participations				
- Titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL			500	
TOTAL GENERAL			500	
CADRE B	Virement	Diminutions Cession	Valeur brute des immos en fin d'exercice	Réévaluation légale ou éval. par mise en équival.
				Valeur d'origine des immos en fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles				
TOTAL				
Terrains			500	
Constructions :				
- Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
- Gales, agencements et aménagements const.				
Installations :				
- Techniques, matériel et outillage				
- Gales, agencements et aménagements divers				
- De transport				
Matériel :				
- De bureau et informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
TOTAL			500	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres :				
- Participations				
- Titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL			500	
TOTAL GENERAL			500	

GROUPE ACTICONSEIL
S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
69100 VILLEURBANNE
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
email : contact@acticonseil.com
Siret : 478 512 510 00031

Etat des créances

CREANCES	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux			
Clients, usagers et comptes rattachés			
Reçues sur legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Confédération, fédération, union, associations affiliées			
Débiteurs divers	64 727	64 727	
Charges constatées d'avance			
	TOTAL	64 727	64 727

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice

(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice

GROUPE ACTICONSEIL
 S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
 Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
 1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
 69100 VILLEURBANNE
 Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
 Email : contact@acticonseil.com
 Siret : 478 512 510 00031

Etat des dettes

DETTES	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
- A 1 an max. à l'origine				
- A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses				
Fournisseurs et comptes rattachés	6 000	6 000		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autre organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	6 000	6 000		

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

GROUPE ACTICONSEIL
 S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
 Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
 1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
 69100 VILLEURBANNE
 Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
 Email : contact@acticonseil.com
 Siret : 478 512 510 00031

Variation des fonds propres 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice					
Situation nette					
Dotations consommables			230 227	6 600	223 627
Subventions d'investissement					
Provisions règlementées					
TOTAL			230 227	6 600	223 627

GROUPE ACTICONSEIL

S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros

Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes

1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon

69100 VILLEURBANNE

Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09

email : contact@acticonseil.com

Siret : 478 512 510 00031

Contributions volontaires en nature

		31/12/2023	
Répartition par nature de charge		Débit	Débit
860 - Secours en nature (alimentaire, vestimentaires,...)			
TOTAL			
861 - Mise a disposition gratuite de biens (locaux, matériel,...)			
TOTAL			
862 - Prestation			
Mise à disposition association Sylv'Acctes		30 273	
TOTAL		30 273	
864 - Personnel bénévole			
TOTAL			
TOTAL GENERAL		30 273	
		31/12/2023	
Répartition par nature de ressources		Crédit	Crédit
870 - Dons en nature			
TOTAL			
871 - Prestation en nature			
Mise à disposition association Sylv'Acctes		30 273	
TOTAL		30 273	
875 - Bénévolat			
TOTAL			
TOTAL GENERAL		30 273	

GROUPE ACTICONSEIL
 S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
 1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
 69100 VILLEURBANNE
 Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
 Email : contact@acticonseil.com
 Siret : 478 512 510 00031

Charges à payer et produits à recevoir

Charge à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le 31/12/2023	Exercice clos le
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 000	
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
TOTAL	6 000	

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le 31/12/2023	Exercice clos le
Créances clients, usagers et comptes rattachés		
Créances reçues par legs ou donations		
Autres		
Valeurs mobilières de placement		
Instruments de trésorerie		
Disponibilités		
TOTAL		

GROUPE ACTICONSEIL
 S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
 1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
 69100 VILLEURBANNE
 Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
 email : contact@acticonseil.com
 Siret : 478 512 510 00031

Produits et charges constatés d'avance

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		Exercice clos le	Exercice clos le
		31/12/2023	
Produits :	- D'exploitation		
	- Financiers		
	- Exceptionnels		
TOTAL			

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		Exercice clos le	Exercice clos le
		31/12/2023	
Charges :	- D'exploitation		
	- Financières		
	- Exceptionnelles		
TOTAL			

GROUPE ACTICONSEIL
 S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
 1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
 69100 VILLEURBANNE
 Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
 email : contact@acticonseil.com
 Siret : 478 512 510 00031

Fonds de dotation
DES FORETS POUR DEMAIN
23 rue Jean Baldassini
69007 Lyon
N° SIRET : 922 183 686 00018

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
Du Conseil d'administration
DU 03 avril 2024 au siège social

Le 03 avril 2024 à 14h, le Conseil d'administration du fonds de dotation dénommé Des Forêts pour demain s'est réuni au siège social 23 rue Jean Baldassini 69007 Lyon sur convocation du Président effectuée par courrier électronique conformément aux dispositions de l'article l'Article 10 des statuts.

Sont présents :

En qualité de président, la société OFFICIUM 167 SASU, 10 BD EDGAR KOFLER 38500 VOIRON représentée par son président Emmanuel DELAFON.

Sont représentés par Officium 167 SASU :

En qualité de secrétaire, Raymond VIAL demeurant Le bourg – 24260 SAINT MARTIN LA SAUVETTE et Président du fondateur principal Association Sylv'ACCTES.

En qualité de trésorier, Thierry DE LIGNEROLLES demeurant 3 avenue Hoche – 75008 PARIS et Trésorier du fondateur principal Association Sylv'ACCTES.

La société OFFICIUM 167 SASU, représentée par son président Emmanuel DELAFON préside la séance en sa qualité de Président du fonds de dotation ;

Loïc CASSET Directeur Général du fonds de dotation assure le secrétariat de la séance.

Assiste également à la réunion :

Agnès DULONG

Le Président rappelle que les délibérations ne peuvent se faire que si les administrateurs réunis présents ou représentés sont plus de la moitié c'est à dire 2 voix délibératives. Que les délibérations sont prises à la majorité simple des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix celle du Président est prépondérante. Le vote par correspondance est interdit.

Si le quorum n'est pas atteint : Le CA doit être convoqué une nouvelle fois avec le même ordre du jour, et pourra délibérer sans quorum.

Le Président constate que le nombre des membres du CA présents et représentés est atteint soit 3 voix et qu'en conséquence, le CA peut valablement délibérer.

Puis, le Président rappelle que le CA est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du rapport d'activité
- Approbation des comptes au 31/12/2023
- Vote du budget et de ses modifications
- Rapport du Commissaire aux Comptes

Les autres points supplémentaires inscrits à l'ordre du jour :

- Validation des parcelles à acquérir à titre gratuit ou onéreux
- RH
- Questions diverses

Le président propose au CA de statuer sur les différents points inscrits à l'ordre du jour et ouvre les débats.

Diverses observations sont échangées et le président donne toutes explications complémentaires.

Personne ne demandant plus la parole, le CA est appelé à délibérer sur les différentes questions inscrites à l'ordre du jour.

DELIBERATION : Approbation du rapport d'activité

Le Conseil d'administration, après avoir entendu la lecture du rapport d'activité de l'association et sur sa situation morale et financière pour l'exercice clos le 31/12/2023, adopte le rapport d'activité.

Cette délibération est adoptée à la majorité.

DELIBERATION : Approbation des comptes clos au 31/12/2023

Le Conseil d'administration, après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice écoulé, approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, le conseil d'administration donne quitus aux membres Conseil d'administration de l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice écoulé.

Cette délibération est adoptée à la majorité.

DELIBERATION : Approbation du budget prévisionnel 2024

Le Conseil d'administration approuve le budget prévisionnel 2024 tel qu'il lui a été présenté.

Cette délibération est adoptée à la majorité.

Les autres points supplémentaires inscrits à l'ordre du jour ont fait l'objet d'échanges :

- Validation des parcelles à acquérir à titre gratuit ou onéreux : aucune parcelle à acquérir. Des comités techniques en cours de constitution en Chartreuse et dans le Chablais. Des listes de parcelles en cours de constitution sur ces territoires. Des contacts avec des potentiels donateurs sur d'autres territoires.
- Le prochain CA devrait avoir à valider des acquisitions.
- RH : passage de Agnès Dulong à 100% de son poste sur le FDD.
- Questions diverses : organisation des futurs CA.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h00.

Le Président

SASU OFFICIUM 167 représentée par son président Emmanuel DELAFON

Le Secrétaire

Raymond VIAL